

Vents Contraires à Bavois

Bulletin d'information N°2

De l'Association des opposants au parc éolien de Bavois

Décembre 2019

« Va prendre tes leçons dans la nature »

Léonard de Vinci



**Ne laissons pas détruire
notre patrimoine
paysager !**

Plateau du Coudray

Préservons notre environnement et notre santé !

Retrouvez-nous sur

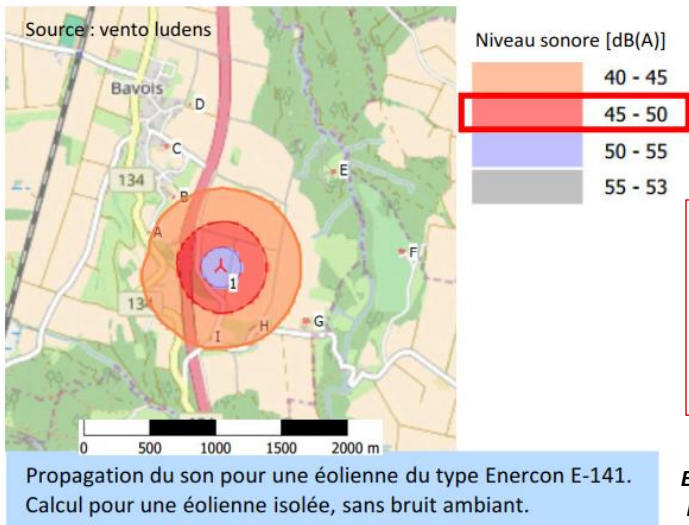
www.vents-contraires.ch

ou écrivez-nous à :

info@vents-contraires.ch

Protection contre le bruit

Ce que le projet BavoisEole prétend



En Suisse, l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) réglemente les niveaux sonores à respecter.

Extrait du site internet de BavoisEole

En tant que nouvelle installation, le parc éolien devra respecter les **valeurs de planification** pour les industries, les arts et métiers, définies dans l'annexe 6 de l'Ordonnance sur la Protection contre le Bruit (OPB).

A ce jour, aucune étude des nuisances sonores n'a été présentée par les promoteurs. Une simple infographie schématisant l'impact d'une seule éolienne a été esquissée sans base technique et sans explication de la modélisation retenue (voir infographie ci-dessus).

Mais le projet ne prévoit pas qu'une éolienne, il en prévoit de **3 à 5** ! S'agissant d'une même source de bruit, il faut donc considérer l'addition de leurs nuisances sonores. Or, il n'est nullement prouvé que les valeurs limites de planification soient respectées.

Ainsi, c'est la **superposition du bruit des 3 à 5 éoliennes**, qu'il faut réellement prendre en considération dans l'évaluation des nuisances sonores.

Il faut également savoir que l'ordonnance sur la protection contre le bruit ne superpose pas différentes nuisances sonores pour définir un cadastre de bruit global.

Chaque nuisance est analysée individuellement et doit respecter ses propres valeurs prescrites dans l'OPB. Mais nos « oreilles », qui sont sensibles à des variations de l'ordre de 1 dB(A), ne font pas de distinction et détectent le tout, à savoir la somme des nuisances, notamment :

Bruit routier + Bruit des chemins de fer + Bruit des industries + Etc.

Les nuisances sonores créées par les éoliennes viendraient donc s'ajouter aux sources de bruit existantes que nous subissons déjà chaque jour.

Explication de « l'addition des nuisances sonores »

Il importe de rappeler qu'un doublement des nuisances sonores se traduit par une augmentation de 3 décibels [dB(A)].

Les décibels ne s'additionnent pas par addition arithmétique, mais de manière logarithmique.

En faisant l'hypothèse qu'une éolienne produit 50 dB(A) à 300 m'

Soit		50 dB(A)
Alors		50 + 50 = 53 dB(A)
		50 + 50 + 50 = 55 dB(A)
		50 + 50 + 50 + 50 = 56 dB(A)
		50 + 50 + 50 + 50 + 50 = 57 dB(A)

En comparaison avec le bruit de la circulation routière, si 60'000 véhicules/jour produisent 50 dB(A) à 300 m de la source, il faudrait doubler le trafic pour atteindre 53 dB(A), soit 120'000 véhicules/jour. Ces charges de trafic de 60'000 véh/j correspondent au trafic autoroutier actuel de la région de Bavois.

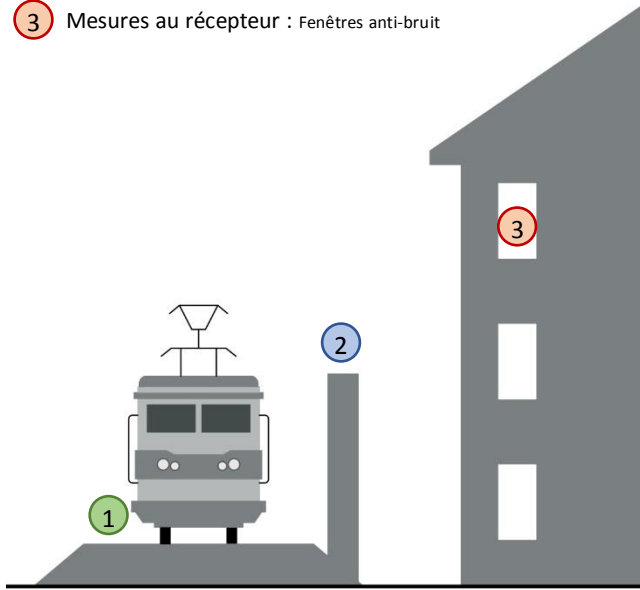
De plus, il est nécessaire de préciser que, pour le bruit routier ou pour le bruit des chemins de fer, il est possible de mettre en place des mesures afin d'atténuer leurs nuisances, et ce, que ce soit à la source ou sur le chemin de propagation des ondes sonores. L'infographie de la page suivante présente quelques manières simples et efficaces de limiter les impacts sonores.

Cependant à ce jour, il n'existe aucun moyen pour limiter les nuisances sonores des éoliennes à la source ou sur le chemin de propagation.

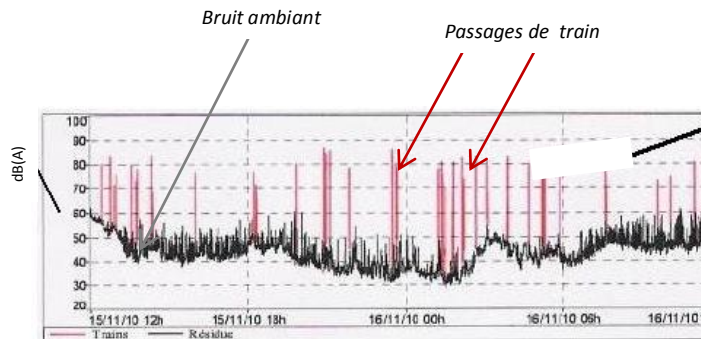
Comparaison entre différentes sources de nuisances sonores et les mesures pour les assainir

Bruit des chemins de fer

- 1 Mesures à la source : assainissement phonique des équipements
- 2 Mesures sur le chemin de propagation : Murs anti-bruit
- 3 Mesures au récepteur : Fenêtres anti-bruit

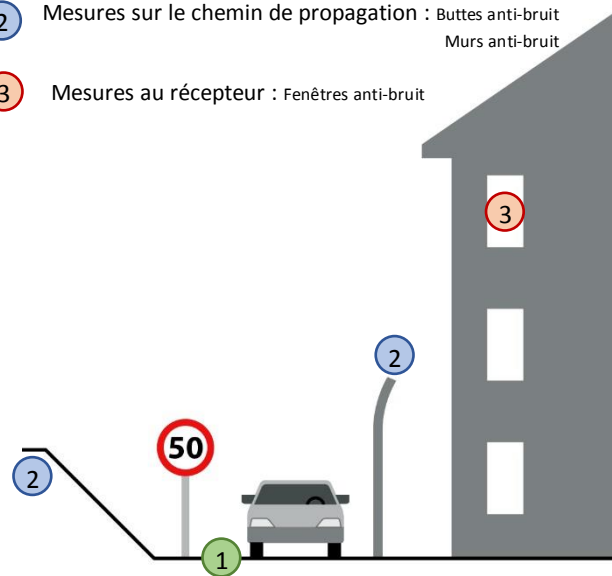


Les nuisances sonores liées au passage des trains sont ponctuelles.

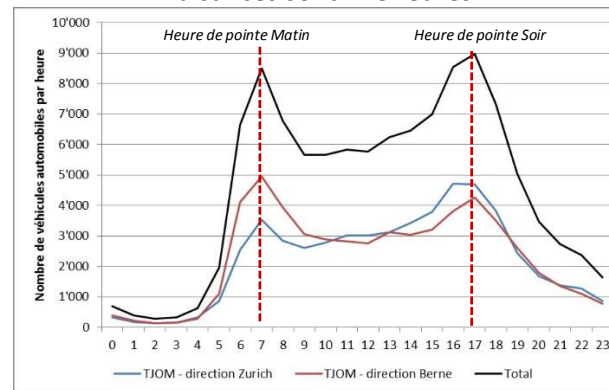


Bruit routier

- 1 Mesures à la source : Limitation de la vitesse de circulation, Revêtement routier phono absorbant, et pneus « silencieux »
- 2 Mesures sur le chemin de propagation : Buttes anti-bruit, Murs anti-bruit
- 3 Mesures au récepteur : Fenêtres anti-bruit

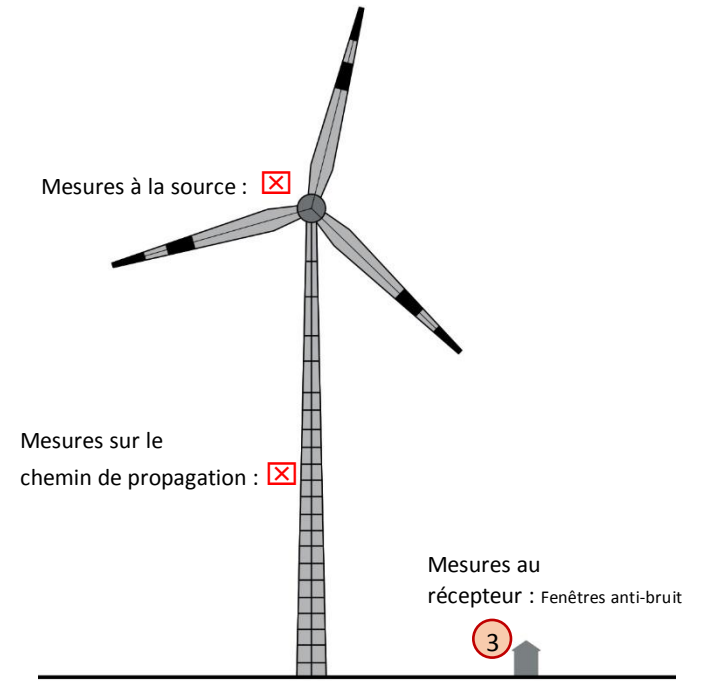


Les nuisances sonores du trafic routier sont directement proportionnelles aux charges de trafic. Ainsi, de nuit les nuisances sont inférieures.

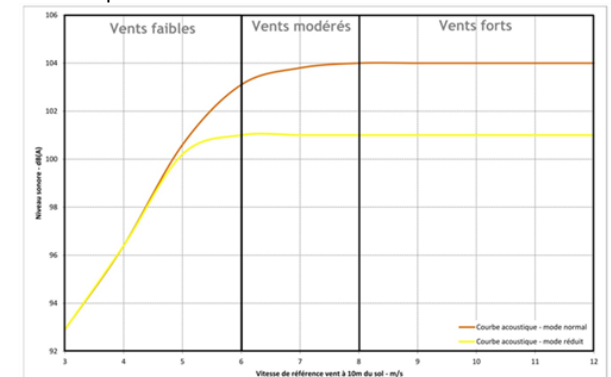


Exemple – Poste de comptage Schönbühl

Bruit des éoliennes



Lorsque les éoliennes fonctionnent, elles produisent un bruit constant de jour comme de nuit. Le bruit émis par une éolienne est directement lié à la vitesse du vent.



Exemple simplifié de l'évolution du niveau sonore à hauteur nacelle

Extraits de la Convention signée en 2011

Article 2 – **Société du Site**

3. La Société sera en tout temps actionnaire majoritaire de la Société du site. La Société remettra gratuitement 5% du capital-actions de la Société du Site (sous forme d'actions nominatives liées) à la Commune, qui les accepte, lors de la constitution de la Société du Site. Les modalités de transfert de ces actions seront fixées d'entente entre les Parties.

4. Les actions reçues gratuitement par la Commune lors de la création de la Société du Site seront **incessibles, à l'exception d'une cession gratuite à la Société**. Les statuts de la Société en feront mention.

5. Si la commune reçoit les actions gratuites susmentionnées et qu'une augmentation du capital-actions de la Société du Site est décidée postérieurement à l'octroi des actions gratuites à la Commune, celle-ci, **pour maintenir sa part de 5% de capital-actions de la Société du Site, devra participer à ladite augmentation du capital-actions aux mêmes conditions que les autres actionnaires**. Les modalités d'acquisition de ces actions seront fixées lors de l'augmentation du capital-actions.

Selon le bulletin de l'ouverture au capital-actions de BavoisEole SA, cette contrainte est déjà avérée puisqu'un **financement de CHF 500'000.- est réclamé à la Commune** ;

Et combien encore à l'avenir car nous parlons ici de **5 éoliennes** potentiellement ?

Implications potentielles



La Commune de Bavois est actionnaire de 5% des actions de BavoisEole SA sur un capital-actions de CHF 100 000.- ; la part actuelle de la Commune s'élève donc à CHF 5 000.-.

Une participation minoritaire de seulement 5% à une société anonyme ne donne **aucun pouvoir décisionnel**. Or, il est d'usage qu'une autorité publique participant à une société privée, **dans un but exclusif d'intérêt général**, conserve le pouvoir décisionnel (plus de 50% des droits de vote) ; ce qui n'est pas le cas en l'occurrence.

Dans cette situation, la **Commune est totalement dépendante** de toute décision du Conseil d'administration de BavoisEole SA, notamment en cas de futures augmentations de capital-actions.



Comment devons-nous interpréter une cession de ses actions exclusivement à BavoisEole SA, et ce, gratuitement de surcroît ?

Une cession d'actions soumise à de telles conditions relève de la **spéculation abusive**, car aucune valeur marchande ou d'échange n'est admise.

Sur le plan comptable, cela implique que la participation à BavoisEole SA, qu'elle soit de CHF 5 000.- ou de CHF 500 000.-, voire davantage, doit être valorisée à CHF 0.- au bilan des comptes de la commune et **totalemment amortie au compte de résultat (en pure perte)**. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.



Ce point constitue une **obligation financière** sous la condition de suivre les futures augmentations du capital-actions par la Commune.

En contrepartie des actions reçues « gratuitement », la Commune s'est engagée à participer au financement global du projet au prorata de ses 5% d'actions **au moyen d'une ou de plusieurs augmentations de capital-actions**.

Un éventuel refus par la Commune de participer à l'augmentation du capital-actions implique la **rétrocession gratuite et immédiate de l'intégralité** de ses 5% d'actions en faveur de BavoisEole SA.

Imaginons un instant que la Commune accepte la première augmentation de capital-actions pour CHF 500'000.- mais renonce aux augmentations suivantes !

Résultat : la **Commune perd les 5% d'actions et les premiers CHF 500'000.- versés**.

L'affirmation répétée de la Municipalité qu'aucun frais ne serait à la charge de la Commune devient plus que problématique !

D'autres alternatives existent

Dans ce bulletin, nous vous présentons une optimisation de l'énergie hydraulique.

La Suisse n'est pas un pays venteux. Nos aînés l'avaient bien compris, et c'est pour cette raison que cela fait plus de 50 ans que notre pays est pionnier dans cette source d'énergie renouvelable par excellence !

Recherchons donc des possibilités d'améliorer et d'optimiser nos installations existantes

Prenons l'exemple de la nouvelle **Centrale de Pompage-Turbinage de Nant de Drance** (VS) qui sera inaugurée en 2020 : le rehaussement du barrage du Vieux Emosson de 21.5 m et la réalisation de 17 km de galeries creusées en pleine roche ont permis de construire l'une des centrales de pompage-turbinage les plus puissantes d'Europe.

Elle va produire environ 2.5 milliards de kWh par année,

soit 100 fois plus que le projet de BavoisEole !

Et ce projet n'aura aucun impact sonore, aucune nuisance visuelle ou effet stroboscopique ou tout autre désagrément pour toute la population de la région d'Emosson–Finhaut, puisque ce projet est complètement construit en souterrain.

Ainsi, un seul projet comme Nant de Drance va fournir autant d'énergie que 400 éoliennes de 230 m de haut ! Alors pourquoi dénaturer notre paysage de l'arc jurassien et du plateau vaudois lorsque de telles solutions existent, et que leur rentabilité est totalement démontrée, et ce à très long terme.

Cette réalisation produira une quantité d'énergie supérieure à 200% de celles issues des projets éoliens actuellement prévus sur notre canton, à savoir : Bavois, Essertines-sur-Rolle, Provence, Grandsonnaz, Grande Vent, Bel Coster, Sur Grati, Mollendruz, Eoljoux, EolJorat Nord et Sud, Vuarrens, Villars-le-Terroir, Bottens, Vaud'Air, Chavannes sur Moudon ou Bière... Soit près de 130 éoliennes et autant de nuisances pour tous les citoyens.

Faisons les bons choix.